

PREFETE D'EURE ET LOIR

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
D'EURE-ET-LOIR

***ARRETE RELATIF A LA DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE de REMEMBREMENT de
FAVIERES***

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le Code rural et notamment les articles L.133-1, L. 133-1 à L.133-6, R.133-1, R. 133-1 à R.133-153 ;

Vu la délibération en date du 31 mars 2006, par laquelle les membres du bureau de l'AFR de FAVIERES décident la dissolution de cette AFR ainsi que le transfert de l'actif et du passif à la commune de FAVIERES ;

Vu la délibération en date du 20 février 2007 par laquelle le conseil municipal de la commune de FAVIERES accepte la décision du bureau de l'AFR de FAVIERES concernant sa dissolution et décide de prendre en charge son actif et son passif ;

Vu les actes de vente des parcelles publiés à la conservation des Hypothèques en date du 1^{er} juillet 2009 et du 3 novembre 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 avril 2019, portant délégation de signature au profit de Monsieur Sylvain REVERCHON, Directeur Départemental des Territoires d'Eure et Loir,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des territoires d'Eure et Loir ;

ARRETE

Article 1 :

L'Association Foncière de Remembrement de FAVIERES est dissoute. Cet arrêté prend effet à compter de la date de signature du présent acte.

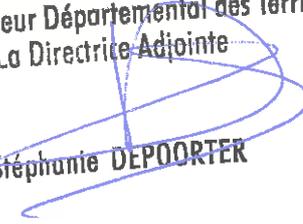
Article 2 :
L'actif et le passif de cette association sont dévolus à la commune de FAVIERES.

Article 3 :
Monsieur le secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur des Finances publiques, Monsieur le maire de FAVIERES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans un délai de quinze jours à compter de la date de sa publication en mairie de FAVIERES, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

A Chartres, le = 1 AOUT 2019

Pour la Préfète et par délégation,
le Directeur Départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Directrice-Adjointe


Stéphanie DEPOORTER